



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 41485

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le constat établi par l'Observatoire des emplois et des métiers sur la situation professionnelle des infirmières. Aujourd'hui, une infirmière sur deux arrête de travailler à l'hôpital dans les cinq ans qui suivent son diplôme, alors qu'elle a été formée en 38 mois. Il s'agit là d'un véritable gâchis tant humainement qu'économiquement. D'ici à 2015, 55 % des infirmières hospitalières vont partir à la retraite, selon l'Observatoire des emplois et des métiers. Tant au niveau de la rémunération que des conditions de travail, il est urgent de réfléchir à des solutions pour rendre à nouveau ce métier attractif. En conséquence, elle lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour susciter de nouvelles vocations et pour que les infirmières découragées acceptent de revenir exercer leur profession.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République pour que soit reconnu le diplôme d'État d'infirmier au niveau de la licence, le Gouvernement a engagé une profonde réforme des études d'infirmier. Parallèlement à cet important travail de refonte du diplôme, des discussions se sont ouvertes avec les huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière sur les aspects statutaires qui découlent de ce chantier essentiel. Ces discussions porteront d'une part, sur la transposition dans la fonction publique hospitalière des mesures de rénovation des grilles de rémunération de la catégorie B, tout particulièrement pour les personnels infirmiers et d'autre part, sur les conditions d'accès de ces derniers à la catégorie A, à compter de 2012, compte tenu de la reconnaissance universitaire du diplôme d'État au grade de licence.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41485

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1255

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11796